



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 4 septembre 2024 à 13 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la ville d'Hudson, Chloé Hutchison, le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la ville de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Alexandre Lambert, directeur général par intérim, Réjean Guay, directeur de la sécurité incendie et civile, environnement et infrastructures et madame Marie-Hélène Rivest, directrice du greffe et des communications de la MRC.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 24-09-04-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

que la séance soit levée à 13 h 36.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 24-09-04-02 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloé Hutchison**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2024 : ADOPTION**

CA 24-09-04-03 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 août 2024 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucun sujet traité.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

5.1.1 **LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE : ADOPTION**

CA 24-09-04-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu



**de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 24-09-04 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussignée, Marie-Hélène Rivest, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 24-09-04, le tout en fonction du budget adopté ».

  
Marie-Hélène Rivest

**Proposition adoptée.**

**5.1.2 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES EMPLOYÉS DE LA MRC : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**5.2 GREFFE ET LÉGISLATION**

Aucun sujet traité.

**5.3 BÂTIMENTS**

Aucun sujet traité.

**6. COMMUNICATION**

Aucun sujet traité.

**7. RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet traité.

**8. SÉCURITÉ**

**8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet traité.

**8.2 SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun sujet traité.

**8.3 SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun sujet traité.

**9. COUR MUNICIPALE**

Aucun sujet traité.

**10. ENVIRONNEMENT**

**10.1 COURS D'EAU**

Aucun sujet traité.



## 10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

## 10.3 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

## 11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

#### 11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

##### 11.1.1.1 VILLE DE SAINT-LAZARE - RÈGLEMENT NUMÉRO 1172 MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE H\*-112 AUX TOITS PLATS, AUX SANCTIONS D'ABATTAGE D'ARBRES ET À LA PROTECTION DU COUVERT FORESTIER : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1172 a pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 771, le règlement portant sur les permis et certificats numéro 774 et le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 776 afin d'effectuer diverses modifications portant sur la zone H\*-112, sur les toits plats, sur les sanctions d'abattage d'arbres et sur la protection du couvert forestier;

CONSIDÉRANT l'analyse réglementaire au schéma d'aménagement et de développement révisé 3<sup>e</sup> génération (SADR3) du règlement numéro 1172 de la Ville de Saint-Lazare indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3<sup>e</sup> génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 24-09-04-05** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

**que** le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 1172 de la Ville de Saint-Lazare et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3<sup>e</sup> génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire;

**de délivrer** le certificat de conformité du règlement numéro 1172 de la Ville de Saint-Lazare.

**Proposition adoptée.**

### 11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

#### 11.2.1 ATTESTATION DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : CONSTRUCTION PAR HYDRO-QUÉBEC D'UNE LIGNE D'ALIMENTATION À 120-25 KV POUR RACCORDER LE NOUVEAU POSTE COTEAU-DU-LAC À LA LIGNE EXISTANTE LANGLOIS-VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis par la Société Hydro-Québec vise la construction d'une ligne d'alimentation à 120-25 kV pour raccorder le nouveau poste Coteau-du-Lac à la ligne existante Langlois-Vaudreuil-Soulanges sur une distance d'environ 14,6 km;

CONSIDÉRANT l'importance du projet pour soutenir le développement économique résidentiel, commercial et touristique de la région et pour répondre aux besoins d'électricité des prochaines années;



CONSIDÉRANT la très forte croissance dans la région et l'augmentation de la capacité de raccordement à 25 kV pour le milieu qui est attendu depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 150 et 151 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a reçu un avis d'Hydro-Québec le 9 juillet 2024 lui demandant d'attester à la conformité du projet au schéma d'aménagement et de développement révisé 3<sup>e</sup> génération (SADR3);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du SADR3, le projet respecte :

- a) L'orientation 2, l'objectif 2.1 et l'action 2.1.3 puisque le projet évite les périmètres d'urbanisation des municipalités concernées;
- b) L'action 2.1.3 puisqu'Hydro-Québec a consulté les acteurs locaux et intégré leurs recommandations afin d'optimiser le tracé;
- c) L'article 11.4.8.1 concernant les équipements et réseaux majeurs de transport d'électricité;

POUR CES MOTIFS,

**CA 24-09-04-06** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**de recommander** le projet de poste à 120-25 kV et de la ligne d'alimentation d'Hydro-Québec;

**d'attester** que le projet est conforme aux objectifs du SADR3 et aux dispositions du document complémentaire aux motifs cités précédemment;

**de transmettre** copie de la présente résolution à Hydro-Québec.

**Proposition adoptée.**

## **12. DÉVELOPPEMENT**

### **12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet traité.

### **12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet traité.

## **13. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet traité.

## **14. RAPPORT DES ÉLUS**

Madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, rappelle la tenue de l'événement *Festival de la Soupe* qui aura lieu le dimanche 8 septembre 2024 au Parc historique de la Pointe-du-Moulin.

## **15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Aucune question n'est posée par les citoyens.



16. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA 24-09-04-07** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

**que** la séance soit levée à 13 h 49.

**Proposition adoptée.**

PATRICK BOUSEZ  
Préfet

MARIE-HÉLÈNE RIVEST  
Directrice du greffe et  
greffière-trésorière par intérim